



La gestion des véhicules professionnels

Dossier - Crédit mobilité et FMD : des outils pour verdir la flotte

[+](#) Voir tous les articles de ce dossier

Fayat Énergie Services : objectif décarbonation

À la tête de 4 000 salariés, le spécialiste du BTP Fayat Énergie Services fait appel au crédit mobilité et au forfait mobilités durables. Avec l'objectif de décarboner sa flotte de 400 voitures de fonction, mais aussi l'ensemble de l'activité de l'entreprise. Et les résultats sont là avec une baisse des kilométrages en autosolisme et des émissions de CO2.

par Gwenole Guiomard - 20 décembre 2024



« Avec la flotte, l'objectif est de décarboner notre mobilité le plus possible », souligne d'emblée Kamal Amara, directeur des ressources humaines du spécialiste du BTP Fayat Énergie Services. Chiffres à l'appui : en 2020, la flotte de l'entreprise se composait de véhicules thermiques. « Nous y avons injecté des modèles hybrides puis électriques en supprimant les thermiques. Aujourd'hui, notre parc comprend encore 40 % de thermiques qui arrivent en fin de location longue durée, 50 % d'hybrides et 10 % d'électriques. Mais en 2025, nous ne proposerons plus que des électriques à nos collaborateurs », expose ce DRH.

Pour accompagner cette transition, Fayat Énergie Services a mis en place un dispositif incitatif, le crédit mobilité, pour que ses salariés choisissent l'électrique avec une compensation financière. Les équipes bénéficient ainsi d'une offre plus globale car ces salariés dotés d'une voiture de fonction avaient comme crainte de conduire une voiture électrique qui n'autorisait pas de longs trajets pour, par exemple, partir en vacances.

Des habitudes à changer

« C'était des habitudes à changer. Le crédit mobilité partiel, de 1 000 à 1 500 euros par an pour ceux qui optent pour une voiture de fonction électrique, permet de contourner ces appréhensions et de louer si besoin un véhicule thermique pour partir sur son lieu de villégiature ou d'installer une borne électrique chez soi », précise Kamal Amara (voir l'encadré ci-dessous).

Un crédit mobilité total

Du côté du crédit mobilité, Fayat Énergie Services a ajouté une seconde option avec le crédit mobilité total. Contre environ 8 000 euros par an, c'est la moyenne annuelle de l'entreprise, le collaborateur se passe de sa voiture de fonction et bénéficie d'une carte mobilité, soit une carte de crédit dotée de cette somme d'argent. Ce crédit mobilité total concerne actuellement une demi-douzaine de salariés sur les 400 éligibles à une voiture de fonction. Il s'agit avant tout de salariés qui habitent dans les grandes agglomérations françaises. Ces derniers acceptent ce crédit mobilité total sur trois ans. « Nous fiscalisons cet avantage comme un avantage en nature. C'est donc une solution flexible qui peut être remise en cause régulièrement pour passer à un crédit mobilité partiel ou revenir à un véhicule de fonction classique », précise Kamal Amara.



Cette démarche du crédit mobilité s'inscrit dans un plus vaste projet du groupe de décarboner l'ensemble de nos activités. « C'est pourquoi nous cherchons aussi à décarboner la mobilité de tous ceux qui n'ont pas de

voiture de fonction. Nous avons donc développé, en parallèle, le dispositif de forfait mobilités durables (FMD) pour inciter tous nos salariés à venir au travail autrement qu'en autosolisme : covoiturage, vélo et tout moyen de mobilité durable. Cela concerne 3 600 salariés qui peuvent disposer d'un FMD de 600 euros par an », détaille Kamal Amara.

Lire également – Crédit mobilité-FMD : des bénéfices à chiffrer

Du télétravail et des visio-conférences

Crédit mobilité et FMD constituent donc deux actions de décarbonation et font partie, dans le plan de mobilité employeur de l'entreprise (PDME), des actions pour décarboner l'ensemble de l'activité. Ensemble où l'on retrouve aussi la possibilité de télétravailler deux jours par semaine ou de limiter les déplacements en recourant aux visio-conférences. « C'est un tout que nous utilisons dans notre rapport RSE (responsabilité sociétale de l'entreprise) publié chaque année », pointe Kamal Amara.

Ces deux actions, crédit mobilité et FMD, ont fait « économiser » à l'entreprise 95 000 km en 2023, soit autant de kilomètres parcourus non pas en autosolisme, mais par le biais d'une mobilité douce et décarbonée. Et cela représente une baisse de 8 % des rejets en gaz à effet de serre. « Nous avons, depuis le départ de cette politique, souhaité mesurer les actions menées. Cela a pour effet d'inciter nos collaborateurs à continuer à faire appel à des mobilités douces. C'est le secret de notre réussite. Nous avons intégré ces solutions de crédit mobilité et de FMD dans un plan structuré. Le "one shot" ne fonctionne pas sur la durée. Chez nous, ces solutions font partie de notre plan de décarbonation », poursuit Kamal Amara.

Des recommandations

Ce DRH recommande aussi de travailler avec des partenaires qui apportent leurs connaissances et leurs compétences. « Pour le FMD, nous nous sommes appuyés sur la société Transway qui nous a procuré une solution informatique pour que nos salariés puissent déclarer leur transport durable. Car les 600 euros du FMD que nous offrons à nos collaborateurs doivent être fléchés vers des enseignes de sport ou de culture. Ce n'est pas de l'argent mais des bons d'achat », ajoute Kamel Amara.

« Enfin, il est indispensable, pour que tout cela fonctionne, de communiquer le plus possible. Aucun projet ne fonctionne si on ne l'explique pas. Nous embarquons donc nos équipes vers une mobilité décarbonée par l'entremise de réunions teams, de webinaires et de rencontres réguliers », conclut Kamal Amara. Des conseils à suivre.

Dossier - Crédit mobilité et FMD : des outils pour verdir la flotte

[!\[\]\(5361750c22c4e047a52f4eac1ec2d4cc_img.jpg\) Voir tous les articles de ce dossier](#)

<https://www.flotauto.com/fayat-energie-services-cm-fmd-20241220.html>